



## Un Atlas de la Biodiversité Communale consacré aux vieilles forêts

Commune de Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac

### Ce qu'il faut retenir :

- Un **Atlas de la Biodiversité Communale** (ABC) conduit par la commune de Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac grâce au soutien de l'Office français de la Biodiversité et de la **dotations Biodiversité et aménités rurales** versée par l'Etat au titre du classement Parc naturel régional.
- Un projet mené parallèlement à une démarche de classement d'une **Réserve Biologique Intégrale** par l'Office national des Forêts, s'inscrivant dans la **Stratégie nationale des Aires protégées**.
- Un accompagnement du Parc naturel régional de l'Aubrac tout au long de la démarche.

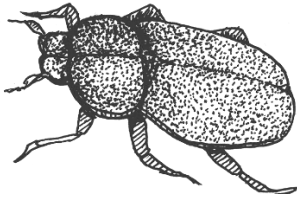
### Enjeux pour le territoire

La préservation des patrimoines naturels emblématiques et ordinaires est un enjeu identifié dans la Charte du Parc et se décline en 3 mesures :

- Améliorer et homogénéiser la **connaissance** des écosystèmes et des espèces,
- Maintenir la **qualité écologique** du territoire et conforter le patrimoine naturel,
- Contribuer au maintien des **continuités écologiques**.

La commune de Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac désire être actrice de la conservation de son patrimoine naturel. Le territoire présente des milieux naturels remarquables et peu connus. Afin d'améliorer les connaissances naturalistes et d'obtenir de véritables outils d'aide à la décision dans différents domaines (sylviculture, agriculture, activités de pleine nature, plan d'urbanisme et d'aménagement), la commune s'engage dans un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale.





## Les forêts anciennes et matures

Les forêts anciennes représentent un peu moins de 40 % des forêts de l'Aubrac. On les dénomme ainsi si elles sont boisées depuis au moins 1840. Elles jouent un rôle particulier dans le maintien d'une biodiversité forestière spécifique. L'absence de défrichement permet

la présence de toutes les strates de développement forestier et de tous les stades de décomposition du bois ainsi que d'espèces rares, vulnérables, certaines protégées comme la rosalie des Alpes. Néanmoins, la survie de ces espèces repose fortement sur le maintien des arbres autochtones (hêtre, chêne, pin) et la conservation d'une trame de vieux arbres et de bois mort.

Depuis 2016, le Parc naturel régional de l'Aubrac est partenaire du programme « forêts anciennes » avec l'ensemble des parcs du Massif central, l'ONF, le Centre national de la propriété forestière et le Conservatoire botanique du Massif central. Ce programme vise à améliorer les connaissances sur l'identification des forêts anciennes et matures, sensibiliser les propriétaires et gestionnaires, et préserver les forêts remarquables.

## Programme d'actions

Lancé en 2024 avec le soutien de l'OFB, l'ABC de Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac porte spécifiquement sur les vallées forestières reliant le plateau de l'Aubrac et la rivière du Lot. Il cible les espèces liées aux forêts anciennes et tout particulièrement le bois des Hourcières faisant l'objet d'une création de Réserve Biologique Intégrale portée par l'Office National des Forêts.

### 1- Prospections et inventaires d'espèces indicatrices de la maturité des boisements

- Prospections protocolées de petites chouettes de montagne, pic mar, chauves-souris et coléoptères saproxyliques.
- Les champignons font l'objet d'un inventaire participatif : les spécimens photographiés et géolocalisés par les habitants et visiteurs sont identifiés par des experts de l'Association mycologique et botanique de l'Aveyron.

### 2- Information et sensibilisation des publics

- Des actions pédagogiques sont organisées avec les différents partenaires et les prestataires techniques de l'ABC (CPIE, EXEN, AMBA, animateurs naturalistes indépendants...).
- Fête de la Biodiversité, sorties naturalistes, projets pédagogiques auprès des écoles...
- Les résultats des inventaires sont en accès libre et un livret de restitution sera édité.
- Les cartographies des milieux à enjeux sont intégrées aux politiques communales d'aménagement du territoire (futur PLUi).

L'ABC constitue ainsi une opportunité majeure pour conduire une démarche de participation citoyenne, de pédagogie et de sensibilisation auprès des habitants permettant de s'approprier le projet de Réserve Biologique Intégrale.



## Qu'est-ce qu'un Atlas de la Biodiversité Communale ?

Programme financé l'Office français de la biodiversité, c'est un inventaire des milieux et des espèces présents sur un territoire. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité locale et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour la préserver.

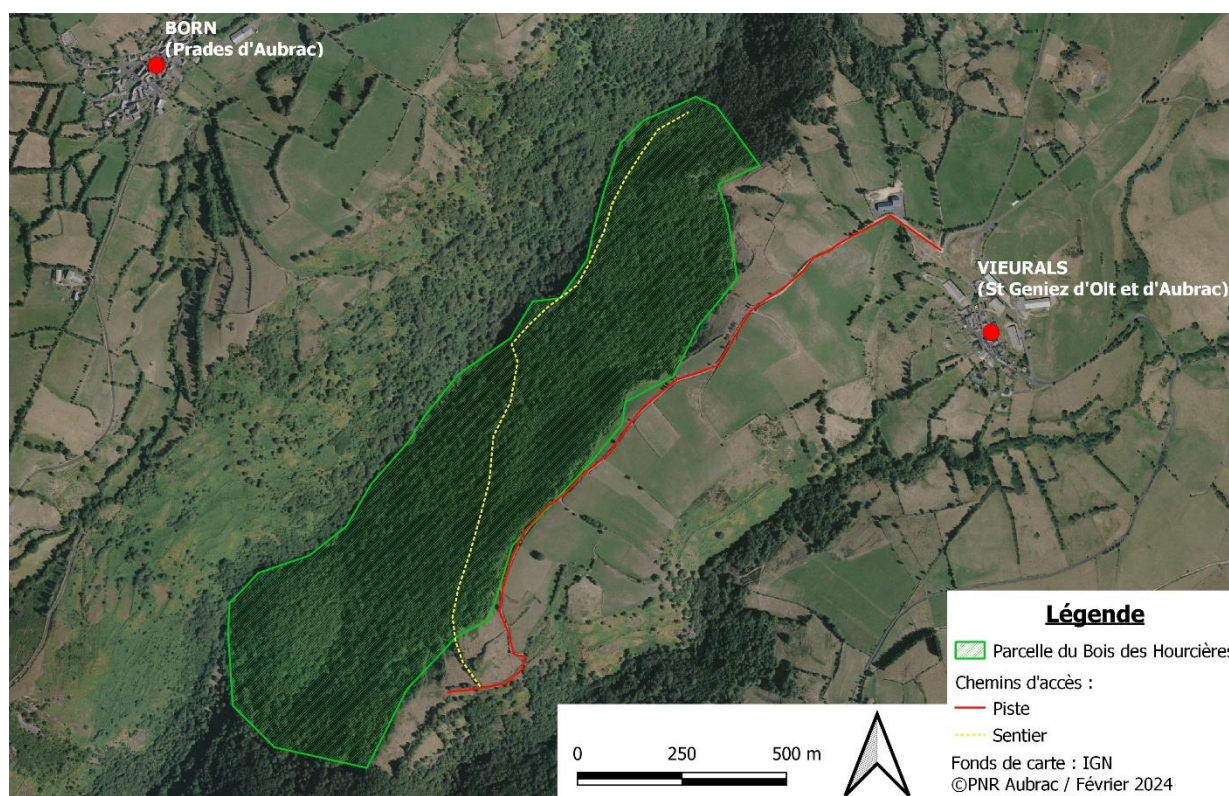
Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. Chaque année, l'OFB soutient de nombreux projets d'ABC.



## Classement du Bois des Hourcières en Réserve Biologique Intégrale

Les réserves biologiques sont un statut de protection spécifique aux espaces bénéficiant du régime forestier (forêts domaniales, des collectivités territoriales ou d'établissements publics). Ces réserves sont créées par arrêté conjoint des ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie. Les plus anciennes réserves biologiques ont été créées en 1953 à Fontainebleau. Les réserves biologiques intégrales sont consacrées à la libre évolution des forêts. Elles sont à la fois des **observatoires de la dynamique naturelle sur le long terme**, notamment dans le contexte de changement climatique, et des **conservatoires d'une biodiversité particulière** (insectes et champignons saproxyliques).

Les caractéristiques du Bois des Hourcières, la prédominance des grandes hêtraies et l'absence d'exploitation attestée depuis des décennies ont conduit l'ONF à initier la création d'une Réserve Biologique Intégrale, contribuant ainsi pleinement aux objectifs de la **Stratégie Nationale pour les Aires Protégées** et de la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité** portée par la Région Occitanie. Les études et les travaux liés à la connaissance ou à la conservation de la biodiversité à l'intérieur de la réserve bénéficient du soutien du Ministère de l'Ecologie au titre des missions d'intérêt général biodiversité.



## Partenaires principaux



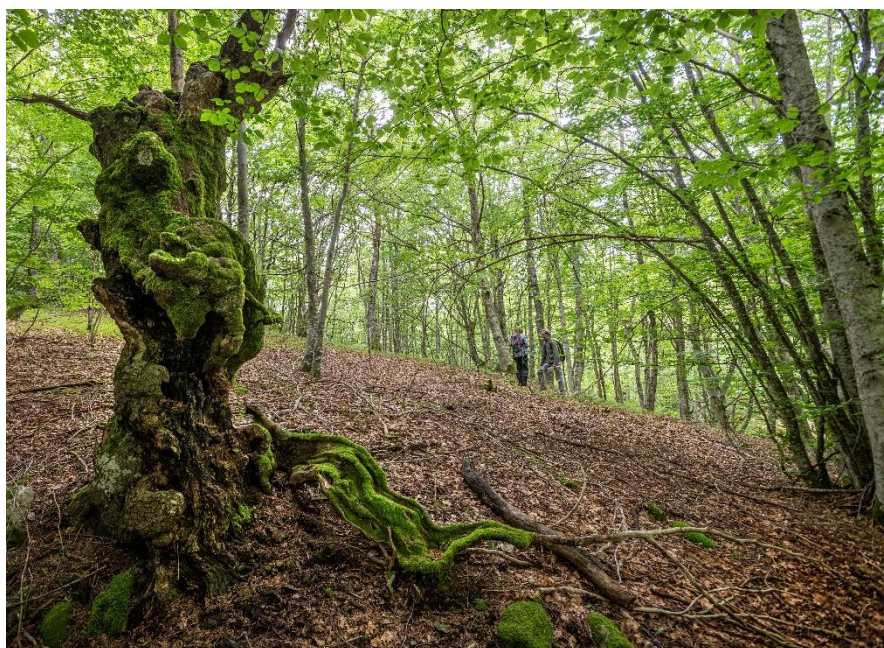
Le Parc naturel régional de l'Aubrac apporte son ingénierie technique et financière à la commune. Des agents du Parc contribuent aux inventaires sur le terrain, portent à connaissance les données de biodiversité déjà répertoriées, relaient la communication et valorisent la démarche portée par la commune.

## Financement

Montant global de l'opération	Financeurs principaux	Autofinancement de la commune
36 950 € dont 30 000 € de prestations	Office Français de la Biodiversité 16 050 €	16 900 € Grâce à la dotation Biodiversité et aménités rurales
	Valorisation PNR Aubrac 4 000 €	

### La dotation Biodiversité et aménités rurales

Créée en 2019, la dotation Biodiversité et aménités rurales vise à soutenir financièrement les communes rurales contribuant à la protection de la biodiversité. Initialement tournée vers les zones Natura 2000, cette dotation de l'État s'est progressivement élargie aux communes des parcs naturels régionaux, reconnaissant ainsi leur contribution à la stratégie nationale des aires protégées et à la transition écologique. La Loi de Finances 2024 améliore encore le dispositif en augmentant très fortement le budget alloué.



## Contact

Bertrand Goguillon,  
chargé de mission  
Biodiversité,  
07 57 68 48 60,  
bertrand.goguillon  
@parc-naturel-  
aubrac.fr

[Retrouvez le projet sur le site des ABC de France >](#)